

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 
ID : 069-246900740-20240409-CC_2024_026-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2024-026

L'an deux mille vingt-quatre

Le neuf avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 27 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 32

Votes 35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTES / EXCUSEES :

Anne RIBERON, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET

Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI

Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie DEVAUX

FINANCES

Adoption du Compte de Gestion 2023

Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" en date du 13 février 2024,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif 2023 et celles du Compte de Gestion 2023,

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique », suite à ses différentes réunions, notamment en date du 13 février 2024, propose d'adopter le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal.

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable public doit produire son Compte de Gestion de 2023 du Budget Principal avant le 1^{er} juin 2024.

Le Conseil Communautaire doit vérifier la conformité du Compte Administratif établi par l'ordonnateur avec le Compte de Gestion établi par le comptable public sur la même période.

Le Compte de Gestion doit présenter :

- la situation au début de la gestion, établie sous la forme de bilan d'entrée,
- les opérations de début et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget, et les résultats de celui-ci.

La balance du Compte de Gestion 2023 est annexée à la présente délibération.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en 15 AVR. 2024
Préfecture le
Notifié ou publié
le 15 AVR. 2024
Le Président

ADOpte le Compte de Gestion, dressé au titre de l'exercice 2023, pour le Budget Principal de la COPAMO,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 15 AVRIL 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240409-CC_2024_026-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71300 - CC PAYS MORNANTAIS (COPAMO)

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-2 551 048,25		147 436,89		-2 403 611,36
Fonctionnement	3 168 971,17	2 176 768,83	3 042 422,22		4 034 624,56
TOTAL I	617 922,92	2 176 768,83	3 189 859,11		1 631 013,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	617 922,92	2 176 768,83	3 189 859,11		1 631 013,20

PUBLIE LE 15 AVRIL 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT